

Séance du conseil communal de Vevey, 12 novembre 2009

Postulat

Comment consolider les actions en faveur de la mobilité à deux roues

Le 23 septembre dernier, le service Vevey-Roule était inauguré officiellement, et en grande pompe, avec la présence du Conseiller d'Etat Monsieur François Marthaler. Un bel exemple de promotion de la mobilité douce, qui a pu être relancé après cette décision bloquante de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants, l'EVAM, de ne plus participer au dispositif.

Autre action de promotion à saluer : sept communes de la région, dont la nôtre, subventionnent partiellement l'achat de vélos électriques. De plus la commune se fait l'écho des actions de l'association Pro Velo.

Pour compléter, je rappelle l'existence d'un plan directeur des énergies, dans lequel il est prévu d'aménager et de mettre en réseau des cheminements piétonniers et des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire communal.

Le contexte est souriant pour les amoureux des deux-roues. Mais le constat n'est à ce jour pas si positif.

Les nouvelles pistes cyclables réalisées entre la poste principale et le bâtiment Midi-Coindet l'ont été à rebours du bon sens, et les pistes existantes ne sont pas repeintes depuis des lustres. Et ce n'est pas faute de l'avoir rappelé en cette salle ! Que l'on ait à disposition un vélo électrique ou non, il faut toujours faire partie des convaincus pour chevaucher un vélo à Vevey, alors que de nombreuses études et analyses ont été élaborées depuis bien longtemps pour organiser le réseau cyclable veveysan.

A titre d'exemple, je prie la Municipalité d'enfourcher un vélo, ce qui peut se faire en tout temps, même en dehors des campagnes électorales, et de prendre la rue Louis-Meyer d'Ouest en Est. Sur la partie fraîchement remodelée, la signalisation est incompréhensible, bien peu y devinent une piste cyclable, et certainement pas les automobilistes en contre-sens. Sur sa partie non refaite, la piste est quasi effacée. Il en va de même pour tant d'autres rues où, à chaque fois, le cycliste est considéré comme un corps étranger et illégal.

La Municipalité se doit d'être en cohérence avec sa politique de promotion des deux roues non motorisés et de maîtriser le trafic motorisé en centre-ville. C'est ainsi que par le présent postulat, je demande que la Municipalité s'occupe prioritairement, parmi ses tâches concernant le réseau routier, du développement d'un réel réseau cyclable. Je demande également une modification ou une réfection rapide des pistes cyclables existantes.

Fabienne Despot

Vevey, le 12.11.09

